



Avis d'appel d'offres

REPLACEMENT D'UNE CONDUITE PLUVIALE 2023-GE-03-TR

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par appel d'offres public pour les travaux de génie civil à effectuer dans le cadre d'un projet de remplacement d'une conduite pluviale de 190 mètres de longueur et de 1200 millimètres de diamètre, située sur le lot du 180, rue Principale.

Les soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à **10 h, le jeudi 9 février 2023**, au bureau de la Direction des Affaires juridiques et contractuelles, situé à la mairie, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement après la clôture des soumissions à compter de 10h01.

Les soumissions devront être déposées en un exemplaire original ainsi que sur une clé USB et être accompagnées notamment des documents suivants :

- Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, émise par une compagnie d'assurance autorisée et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ou un chèque certifié égal à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission;
- Si la garantie de soumission est sous forme de cautionnement : une lettre d'engagement stipulant qu'un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services seront accordés au soumissionnaire.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), à compter du 18 janvier 2023. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « Ouvrages de génie civil » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « égout, pluvial, aqueduc, conduite ».

Pour toute question, s'adresser au Service des travaux publics et génie : soumissions@vss.ca, en mentionnant en objet l'appel d'offres 2023-GE-03-TR.

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 18 janvier 2023.

La directrice du Service des affaires juridiques et contractuelles.

Marie-Pier Pharand, avocate